

# LIMOGES METROPOLE

---

ARRETE

*Le Président de Limoges Métropole,*

du 12 mai 2026

Portant délégation de  
fonction à **M. Vincent  
JALBY**, Vice-Président

N° 28163

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 5211-9, L 5211-10 et L.1411-2

**VU** les délibérations n°2, 4 et 6 du conseil communautaire du 8 avril 2026 concernant l'élection du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers communautaires délégués,

**VU** la délibération n°10 du conseil communautaire du 8 avril 2026 relative aux délégations du conseil communautaire au Président,

**VU** la délibération n°1.6 du conseil communautaire du 24 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres de Limoges Métropole,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Les fonctions suivantes sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du CGCT, à **Monsieur Vincent JALBY**, Vice-Président :

- Présidence de la Commission d'appel d'offres (CAO) de Limoges Métropole

**ARTICLE 2** : A ce titre, **M. Vincent JALBY** peut signer tout document afférent au fonctionnement de cette commission et tout document nécessaire dans le cadre de la préparation, passation et exécution de toutes les catégories de marchés publics quel que soit leur montant.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté prend effet à compter du mardi 12 mai 2026 jusqu'au lundi 29 juin 2026 inclus.

**ARTICLE 4** : Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le mardi 12 mai 2026

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de la personne intéressée.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.*